

### 3.4 Les Prés de Villette (GE 25)



Fig.3.4.1 : Vue du ciel des Prés-de-Villette lors du test de suivi par drone.

L'OBat des Prés de Villette est situé dans la commune de Gy, à l'extrême est du canton. D'une surface d'environ 64 ha, il accueille plusieurs plans d'eau de différents types, répartis dans deux secteurs.

#### Secteur Prés de Villette

Ce secteur, historiquement très humide, a été asséché par un réseau de drainage pour la production sylvicole. Dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, les drains ont cessés d'être entretenus et les marécages ont regagnés la zone. Sa haute valeur naturelle a entraîné, en 1994, son inscription dans l'inventaire fédéral des bas-marais d'importance nationale et l'élaboration d'un plan de gestion dès 1997. Il est composé d'une zone de bas marais, s'asséchant régulièrement en été, séparée en deux pas une digue. Au nord sont présents les marais des Prés de Villette, d'environ 6 hectares, et au sud les marais de la parcelle Vaucher, d'environ 2 hectares. Ils accueillent plusieurs plans d'eau plus profonds :

- Etang de l'Assiette (223 m<sup>2</sup>) ;
- Etang de la Renouée (1706 m<sup>2</sup>) ;
- Etang de l'Île (2266 m<sup>2</sup>) ;
- Etang Vaucher (148 m<sup>2</sup>).

Au nord de ce secteur, plusieurs dépressions temporaires et permanentes ont été creusées.

#### Secteur Pré-Bordon

Il accueille trois plans d'eau creusés en 1969 :

- Etang de Pré-Bordon Amont (1070 m<sup>2</sup>) ;
- Etang de Pré-Bordon Aval (1290 m<sup>2</sup>) ;
- Etang des Râpes (3940 m<sup>2</sup>).

De plus, trois zones humides à caractère plus temporaire, aménagées au début des années 2010, y sont présentes :

- Marais de Pré-Bordon (3810 m<sup>2</sup>), séparé en plusieurs parties autour des étangs éponymes ;
- Marais des Râpes (4320 m<sup>2</sup>).

Comme pour les autres OBats des bois de Jussy, cet OBat est traversé par un réseau de fossé de drainage longeant les chemins. Trois cours d'eau, le ruisseau le Chambet, le fossé du Bois de l'Etang et le ruisseau des Chataîgnières sont également présents dans l'OBat.

Les milieux terrestres sont dominés par des forêts thermophiles mais des zones de prairies humides et sèches, ainsi que des zones rudérales, sont réparties dans le site.

La réserve naturelle des Prés de Villette possède le même périmètre que l'OBat.

### Données batrachologiques antérieures

La totalité des espèces présentes dans les bois de Jussy ont été observées aux Prés de Villette dès la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle. Deux observations de crapaud calamites, datant de 1950, ont été transmises aux CSCF. Bien qu'à cette époque, le secteur ait été fauché et donc ait pu être propice, aucune observation n'a été effectuée depuis, ni aux alentours. Cette donnée est donc à prendre avec précaution. Selon l'inventaire OBat de 2007, le site accueillait des populations importantes de crapauds communs, tritons alpestres et crêtés italiens, et grenouilles rousses et agiles. De plus, les effectifs de sonneurs à ventre jaune auraient augmenté depuis les années 1990, notamment via une colonisation depuis les populations françaises des environs.

**Visites :** 16/03/2017 ; 19/04/2017 ; 20/04/2017 ; 01/05/2017 ; 03/05/2017 ; 19/07/2017 ; 14/08/2017

### Effectifs des espèces recensées

Espèce	Total estimé	Prés de Villette	Pré-Bordon	Remarques
Grenouille rousse	450-600	400-500	50-100	Abondante, surtout dans le secteur Prés de Villette.
Grenouille agile	2100-2500	1100-1300	1000-1200	Abondante dans les deux secteurs.
Crapaud commun	20- ? *	10- ?	10- ?	De nombreuses pontes et têtards dans le secteur Pré-Bordon. *Probablement pas représentatif.
Triton alpestre	350-800	250-500	100-300	Abondant.
Triton palmé	>300	200-400	?	Bien représenté dans le secteur Prés de Villette et les nouvelles mares au nord.
Tritons crêtés	600-1000	400-800	200-400	
Sonneur à ventre jaune	20-45	8-15	8-20	Peu d'individus observés.
Grenouilles verdâtres	700-1100	300-500	400-600	Présente en abondance dans la majorité des plans d'eau.

Autres espèces rencontrées : -

### Discussion

Cet OBat est l'un des plus riches du canton, tant par sa diversité spécifique que par l'abondance des espèces. Ainsi, on notera notamment l'abondance des grenouilles brunes, qui apprécient particulièrement les différentes zones humides réaménagées depuis le précédent OBat. Le secteur des Prés de Villette, constitué de plans d'eau profonds garantissant une eau permanente et de surfaces moins profondes, semble particulièrement apprécié par les amphibiens.

De plus, la population de crapauds communs, au vu de l'abondance de pontes, et surtout de têtards, observés et capturés dans les nasses à Pré-Bordon semble en meilleur état que dans les autres sites des bois de Jussy. Cela est également le cas pour le triton palmé, dont les captures étaient beaucoup plus nombreuses qu'aux Arales et aux Rappes. Cette espèce semble apprécier les mares creusées au

nord du secteur Prés de Villette et il est possible que la grande taille, ainsi que la diversité, des zones humides réduisent l'influence négative du triton crêté.

La population de sonneurs à ventre jaune, déjà estimée satisfaisante en 2007, semble toujours stable. Elle pourrait néanmoins bénéficier de la création de nouveaux plans d'eau adéquats.

## Bilan des mesures et objectifs du PG 2014

Dans le plan de gestion des Prés de Villette de 2014 est mentionné comme objectif :

- Objectif N°18 : Maintenir la valeur du site pour les amphibiens indigènes (OBat GE 25), aussi bien pour leurs habitats aquatiques que terrestres

Comme l'a montré l'inventaire 2017, l'OBat des Prés de Villette accueille une communauté diversifiée et abondante d'amphibiens. Ainsi, les différentes espèces inventoriées lors des précédents suivi OBats (2001, 2005 et 2007) et de la préparation du plan de gestion sont toujours présentes sur le site et présentent des effectifs importants pour le canton. On notera notamment l'abondance de la grenouille agile et des trois espèces genevoises de tritons. Le sonneur à ventre jaune, dont la présence sur le site est récente, semble bien se porter et avoir bénéficié des mesures prévues en sa faveur (E6 : rajeunissement et créations des mares temporaires). Le crapaud commun, quant à lui, semble en déclin sur le site. En effet, il ne semble présent que dans le secteur de Pré-Bordon (étang des Râpes) et en effectif réduit. Les conditions météorologiques n'ayant pas été optimales en 2017, un suivi complémentaire serait peut-être nécessaire en 2018.

On peut considérer que cet objectif a été **atteint**.

## Connectivité

La connectivité peut être établie à deux échelles différentes :

### Milieux aquatiques et terrestres

Les Prés de Villette sont entourés de milieux terrestres favorables pour l'hivernage des amphibiens. La connectivité entre habitat terrestre et aquatique est donc assurée.

### Entre différents sites de reproduction

Les Prés de Villette sont connectés au sites OBats des Arales et, dans une moindre mesure, aux Rappes et Dolliets. Au nord-ouest, du côté français, le massif forestier continue dans la commune Foncenex. Il semblerait d'ailleurs que les sonneurs ayant colonisé le site au début des années 2000 venaient des populations françaises de ces bois.

Au sud-ouest, par contre, la présence de surfaces agricoles puis du village de Jussy pourrait empêcher le déplacement des amphibiens. Cependant, il est possible qu'ils puissent utiliser le Chambet pour rejoindre la Haute Seymaz.

## Proposition de mesures

Comme il a été écrit précédemment, ce site OBat accueille des populations importantes de toutes les espèces potentielles sur ce site. Ainsi, peu de mesures d'aménagements sont nécessaires pour améliorer la situation et la gestion effectuée semble adaptée et n'a pas besoin d'être modifiée.

Néanmoins, quelques mesures permettraient peut-être d'augmenter les effectifs de sonneurs à ventre jaune :

- Creuse de mares temporaires ;
- Installation de bouchons dans les fossés et permettre leur débordement côté forêt ;
- Création d'ouvertures localisées par abattages ciblés autour des mares temporaires.

**Documents de référence :**

- GREN (2014). Plan de gestion de la réserve naturelle des Prés de Villette 111p.
- ECOTEC Environnement SA (2008). Plan de gestion transfrontalier Bois de Jussy – Bois de Douvaine. INTERREG III, Gestion des sites naturels de valeur et des espèces menacées, 513p.
- COPIL Arve-Lac - Comité de pilotage du contrat corridors du secteur Arve-Lac. (2012). Contrat corridors Arve-Lac - Cahier n°13-61. Grand Genève – Agglomération franco-valdo-genevoise, Genève, 154p.